

Pollen, en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Hauts-de-France et les Rectorats des Académies d'Amiens et de Lille lancent un



APPEL à CANDIDATURES
en direction des artistes du
cinéma documentaire dont la
démarche et la recherche **traverse**
les questions de l'intime
pour la réalisation d'une résidence
d'action culturelle au sein du
Collège Condorcet,
à Vervins (02)
entre janvier et mars 2023

Depuis 5 ans, nous proposons le programme Arts de Rencontre, **résidences d'action culturelle en Hauts-de-France**. Elles s'inscrivent dans la **volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à la culture et à l'art**.

En complémentarité de l'existant, le programme privilégie des implantations de résidences en établissements scolaires **sur des territoires non concernés par des conventionnements d'éducation artistique** avec l'Etat et/ou **éloignés des structures culturelles**.

A propos du présent appel à candidatures

Une démarche de projet fédératrice

L'artiste a pour mission d'intervenir auprès du plus **grand nombre d'élèves** de l'établissement d'implantation et éventuellement des établissements environnants partenaires, dans le cadre du temps scolaire.

Pour cela, l'artiste, avec l'appui de Pollen, élabore et déploie diverses interventions **en lien avec sa recherche et sa production** et sera accompagné-e par les équipes enseignantes, le/la conseiller-e pédagogique de circonscription en lien avec l'équipe de direction de l'établissement d'accueil et l'inspection de l'éducation nationale.

Informations sur l'établissement, son territoire et le thème de la résidence

Collège Condorcet, Vervins, (02)

Equipe pédagogique mobilisée sur le projet : DI VALENTIN Pauline, professeure d'Arts Plastiques (référente du projet pour l'établissement) SEBILLE Karine, professeur documentaliste, MOTTE LE FAUCONNIER Claudie, professeure de lettres modernes, ALBERGONI Jean-Yves, CPE, Chef de projet internat d'excellence.

Nombre d'élèves concernés : élèves de 4e et de 3e, internes et demi-pensionnaires, en filière traditionnelle et Segpa

Etablissement scolaire éventuellement associé : Lycée Henri Martin de Saint-Quentin: cordée de la réussite 7ème Art

Contexte territorial : Zone rurale éloignée des structures culturelles. Le projet a pour mission de développer l'ouverture artistique et culturelle des élèves par le cinéma. Il s'inscrit pleinement dans le projet pédagogique et éducatif de l'internat d'excellence. Le projet permet particulièrement aux élèves internes de participer à des projets artistiques variés pendant leurs temps libre le soir.

L'an passé, avec la complicité de l'association Ciné-jeune de l'Aisne, les élèves ont créé une chaîne vidéo : " Condorcet TV" . Cette chaîne leur permet de raconter dans un film documentaire leurs quotidiens d'internes et collégiens. La production film et vidéo élaborée en classe permet une diffusion numérique et participe à la visibilité des projets mis en œuvre dans le secteur. Un partenariat avec la mairie et le cinéma Piccoli Piccolo de Vervins a été mis en place et permet une visibilité des productions des élèves à un public élargi.

La résidence 2022-2023 s'inscrit dans le projet d'établissement culturel global déployé sur 2022 à 2025.

Il vise à favoriser l'ouverture sur le monde des élèves. Un des leviers pour mener à bien le projet est de rendre la culture accessible et développer l'ouverture artistique et culturelle. Pour cela, le collège vise à encourager les projets menés avec les partenaires qui amènent l'élève à fréquenter des œuvres : artothèque, visites, voyages sorties... Il encourage les projets relevant des dispositifs départementaux et académiques : collège au cinéma, résidences artistiques, projet "Grande Lessive" projet "Gr'Aisne de critique".

Espaces et Matériel pouvant être mis à disposition : Studio de prises de vue et de montage de l'internat d'excellence (fond vert, éclairages, caméra, appareils photographiques et trépieds)

Des formes d'intervention multiples et variées

Il est important de rappeler que la résidence mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. L'intérêt est de **faire découvrir et de partager son univers artistique, ses recherches et ses processus créatifs** au travers d'échanges, de questionnements individuels et collectifs et de gestes artistiques.

Ces gestes artistiques peuvent être très différents (participatifs ou non, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou au contraire très annoncés). Ils doivent s'adresser à un public scolaire.

Ils peuvent s'envisager dans le cadre des divers établissements et/ou écoles engagés mais aussi dans l'espace public. Ils peuvent par ailleurs s'inscrire dans des temps forts ou rendez-vous. Il importe ainsi de tirer parti d'espace-temps autres que la stricte classe pour décroquer les actions et concerner l'ensemble de la communauté scolaire.

La résidence mission pourra éventuellement s'appuyer sur une diffusion de l'œuvre existante de l'artiste, accompagnées d'actions de médiation.

Durée significative et périodes de la résidence

La résidence prendra la forme d'une **présence d'un-e artiste sur une durée de 6 semaines** (à raison de 5 jours par semaine) **qui peuvent être consécutives ou se répartir selon d'autres modalités**. L'artiste et les équipes pédagogiques définiront le calendrier selon leurs disponibilités ou leur fonctionnement.

Il est précisé **qu'une phase de découverte – environ 2-3 jours**, s'articulant autour de différentes rencontres avec les responsables et enseignant-es des établissements scolaires, est recommandée en **Décembre 2022**. La phase de résidence à proprement parlé se déroulerait **entre Janvier et mars 2023**.

Rétribution de l'artiste-résident-e

L'enveloppe financière dédiée à la rétribution de l'artiste se monte à **5 950€** environ pour les 6 semaines (phase de découverte et phase de résidence). **Cela comprend la rémunération sous toutes ses formes** : contrat de prestation ou contrat de travail. L'ensemble des charges, frais d'administration, cotisations, TVA, taxes fiscales ainsi que les droits d'auteur – si l'artiste est concerné-e – sont intégrés dans l'enveloppe financière de 5 950€.

Le contrat de prestation devra reprendre les conditions d'exécution de la prestation. Dans le cas d'un contrat de travail, c'est le régime général qui sera retenu dans le cadre d'un CDD.

Dans tous les cas, une convention spécifiant les engagements respectifs des parties prenantes à savoir l'artiste-résident-e ou son-a représentant-e et l'association Pollen porteuse du programme, et l'établissement scolaire de résidence, est signée avant le début de la résidence mission.

Hébergement et déplacements

Un hébergement sur place est prévu pour l'artiste : Appartement F3 avec cuisine, salle de bain, salon. Pas de connexion internet

La détention d'un permis de conduire en cours de validité et d'un véhicule personnel sont indispensables, étant attendu que l'artiste retenu-e est autonome dans ses déplacements.

Les déplacements de l'artiste pour rejoindre les différents lieux d'intervention pourront faire l'objet d'une prise en charge par Pollen (montant forfaitaire à discuter).

Accompagnement de Pollen

Pollen est une structure d'ingénierie culturelle située dans les Hauts-de-France. Elle accompagne les acteurs de territoire (institutions, associations ou collectivités territoriales) dans la réflexion, l'élaboration et la conduite de projets pour toucher les populations les moins sensibilisées aux pratiques artistiques et culturelles. Concernant ces résidences missions, Pollen a pour mission d'/de :

- assurer les rémunérations de l'artiste
- assurer la prise en charge des frais de déplacements (montant forfaitaire à discuter)
- veiller aux bonnes conditions du séjour et du travail de l'artiste
- accompagner l'artiste dans la compréhension et la maîtrise des enjeux de la résidence
- faciliter, avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des chefs d'établissements et des directeurs d'écoles, les rencontres avec l'artiste et les équipes pédagogiques pour co-construire les interventions
- participer à l'organisation technique de la résidence avec le concours de la DRAC, de la DAAC et les établissements scolaires associés à l'action, depuis les phases de recrutement jusqu'au suivi et bilans de résidence.

La candidature

Les artistes intéressé·es par cette offre sont invité·es à prendre connaissance du document PDF intitulé [Qu'est-ce qu'une résidence mission ?](#)

Critère d'éligibilité

Peut faire acte de candidature, tout·e artiste professionnel·le, français·e ou étranger·e qui :

- Maîtrise l'usage oral de la langue française
- A à son actif une production artistique régulièrement ou ponctuellement traversée par un intérêt ou un désir d'interactivité avec les publics jeunes
- Est en mesure de s'impliquer pleinement dans la résidence mission
- Détient obligatoirement un permis de conduire en cours de validité et disposant d'un véhicule personnel

Dossier de candidature

Les pièces à fournir pour le dossier de candidature sont :

Une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension des enjeux et du présent cahier des charges. Cette lettre peut évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le·a candidat·e en vue de la réalisation de gestes artistiques

Un curriculum vitae

Un dossier artistique succinct présentant toute ou partie des productions représentatives de la démarche artistique du·de la candidat·e

Un calendrier proposant les périodes de disponibilité condensées (par ex : 6 semaines ou 2 fois 3 semaines) de l'artiste s'inscrivant dans la période : **Décembre 2022** (dans l'idéal 2-3 jours pour différentes rencontres avec les responsables et enseignants) et **entre Janvier et avril 2023** (environ 5 semaines et demies - en dehors des vacances scolaires (ZONE B) - pour la résidence à proprement parlé).

Ce dossier de candidature est à adresser dès que possible par voie électronique uniquement, sous format pdf, à axepollen@gmail.com

Objet du mail :

Arts de Rencontre / Vervins / Nom de l'artiste. La date butoir est fixée **au 05 septembre 10h.**

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires de l'action : Pollen, DRAC, DAAC, équipe de direction et pédagogique des établissements scolaires d'accueil et éventuellement partenaires associés.

Le nom de l'artiste retenu-e sera annoncé **le 19 octobre 2022**.

Pour plus d'informations

Vous pouvez contacter l'équipe de Pollen **axepollen@gmail.com / 03.20.47.81.72**

Anne-Sophie Mellin (congrés du 23/07 au 22/08)

Plus d'infos **<https://axepollen.jimdofree.com/>**